

1. La Structure

Qu'est-ce que le SMIRGEOMES?

Créé en 1981, le **SMIRGEOMES** est le **Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères** du secteur **Est de la Sarthe**.

C'est la **collectivité territoriale** responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers dans l'Est de la Sarthe (72).



Le territoire

Le SMIRGEOMES regroupe 90 communes : 88 communes de l'Est de la Sarthe et 2 communes du Loir-et-Cher, ce qui représente 88 242 habitants (1/4 du département de la Sarthe en surface et 15 % de la population). Le Syndicat se compose de 6 communautés de Communes et de 4 communes indépendantes :

<i>C.C. du Pays Bilurien</i>	7098 hab.	<i>Champagné</i>	3693 hab.
<i>C.C. du Pays des Brières et du Gesnois</i>	22787 hab.	<i>Mondoubleau</i>	1 496 hab.
<i>C.C. du Pays Calaisien</i>	10147 hab.	<i>Ruillé sur le Loir (C.C. Val du Loir)</i>	1 175 hab.
<i>C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise</i>	24903 hab.	<i>Sargé sur Braye</i>	968 hab.
<i>C.C. du Val de Braye</i>	10116 hab.		
<i>C.C. de Lucé</i>	5859 hab.		



2. L'organisation

Chaque commune est représentée par un délégué, issu des conseils communautaires ou municipaux. L'ensemble des 90 délégués forme le **Conseil Syndical** qui vote le budget et décide de la mise en place des différents projets (environ 4 réunions par an).

Le Conseil Syndical élit un **Président**, 5 vice-présidents et 15 membres : ces 21 personnes forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure. Le bureau se réunit une dizaine de fois dans l'année.

Des groupes de travail, ou **commissions**, composés des élus des différentes collectivités, réfléchissent en amont des projets sur les grandes orientations du syndicat. Les commissions sont animées par le président ou un vice-président.

Commission Collectes

Commission Finances

Commission Déchèteries

Commission Modernisation de l'U.T.O.M. du Ganotin*

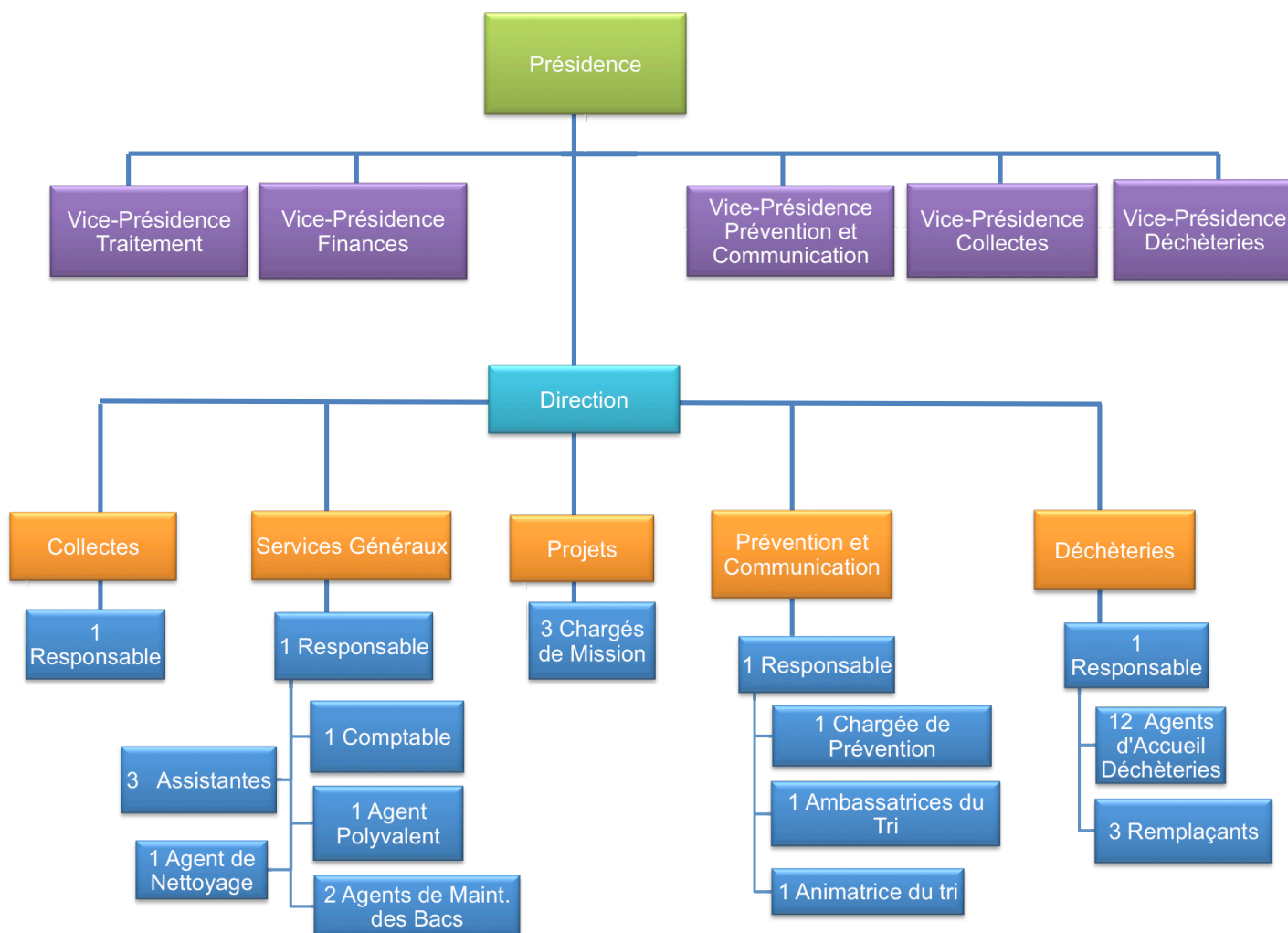
Commission Prévention et Communication

La commission d'appel d'offres, composée du président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, se réunit plusieurs fois dans l'année pour attribuer les différents marchés formalisés (appels d'offres ouverts, etc.).

*Usine de Traitement des Ordures Ménagères

3. Le personnel

Le personnel du SMIRGEOMES est composé de 40 salariés qui assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du Conseil Syndical et du Bureau, sous la responsabilité du président.

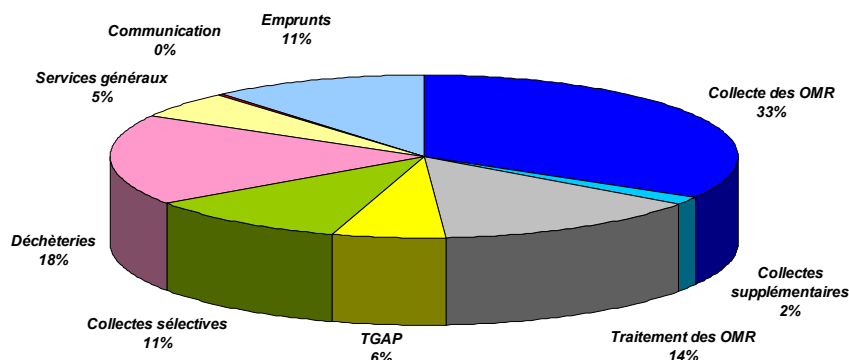


4. Budget 2010

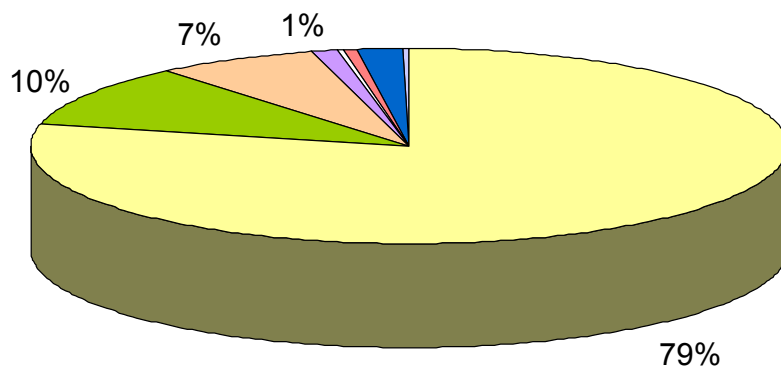
Les coûts par habitant en 2010

LE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2010	Dépenses réalisées en 2009	Évolution 2009/2010
Collecte des Ordures ménagères résiduelles	22,38 €/hab.	19,09 €/hab.	+ 17,2%
Traitement des Ordures ménagères résiduelles	9,27 €/hab.	7,91 €/hab.	+ 17,1%
T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	3,84 €/hab.	2,57 €/hab.	+ 49,5%
Collectes sélectives	7,15 €/hab.	7,85 €/hab.	- 8,9%
Fonctionnement des déchèteries	12,20 €/hab.	13,97 €/hab.	- 12,6%
Frais de fonctionnement de la structure	3,58 €/hab.	3,27 €/hab.	+ 9,4%
Communication	-0,01 €/hab.	0,97 €/hab.	- 101,2%
Remboursements d'emprunt	7,56 €/hab.	9,81€/hab.	- 23,0%
Services supplémentaires (C2 et sacs bleus)	1,24 €/hab.	1,29 €/hab.	- 3,9%
MONTANT GLOBAL	67,22 €/hab.	66,73 €/hab.	+ 0,7 %

Répartition des dépenses du SMIRGEOMES



Répartition des recettes de fonctionnement du SMIRGEOMES



Participations des collectivités (REOM ou TEOM)	Soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio; OCAD3E)
Recettes industrielles de valorisation des matériaux	Remboursement sur rémunération du personnel
Redevance Professionnels (déchèteries)	Redevance versée par le SICTOM de Montoire
Soutien à la communication	Divers

5. Les missions du syndicat

La collecte des déchets ménagers

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées uniquement en bacs normalisés et identifiés par puce électronique, fournis par le SMIRGEOMES. La capacité des bacs est adaptée à la composition de chaque foyer.

À titre exceptionnel et dans certains cas particuliers, le SMIRGEOMES fournit des sacs marqués (blancs).

Le personnel de collecte a la consigne de laisser sur place les bacs ou sacs non conformes.

La maintenance des bacs est assurée en régie par le SMIRGEOMES. La fourniture des bacs est assurée par la société *P.W.S.*

Le personnel du SMIRGEOMES assure la gestion des réclamations des usagers et contrôle les interventions des prestataires.

La collecte et l'identification des bacs sont assurées par la société *COVED S.A.*

▪ Les collectes sélectives

- Les 190 espaces de tri mis à disposition de la population sont composés :
 - ✓ d'un **conteneur vert** pour les bouteilles, pots et bocaux en verre
 - ✓ d'un **conteneur bleu** pour les journaux, magazines, prospectus

Des conteneurs jaunes pour les emballages (flaconnages plastiques, les films plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires et les cartonnettes) sont également en place sur les déchèteries.

Le vidage est assuré par la société *COVED S.A.*

- Une collecte sélective en porte-à-porte des emballages (sacs jaunes) est assurée tous les quinze jours sur l'ensemble du territoire à l'aide de bennes bi-compartmentées (collecte simultanée des ordures ménagères et des sacs jaunes).

Les agglomérations de 2 communes (La Ferté Bernard et Savigné l'Evêque) bénéficient également d'une collecte des journaux-magazines en porte à porte (sacs bleus) en alternance avec les sacs jaunes. Ce service supplémentaire est intégralement financé par les habitants de ces communes.

La collecte est assurée par la société *COVED S.A.*

▪ Les Déchèteries

Le SMIRGEOMES gère également un réseau de 13 déchèteries et d'un éco-point à Champagné.

Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie par 10 agents du SMIRGEOMES (et 3 remplaçants). Les déchèteries sont informatisées avec cartes d'accès pour chaque usager et consoles portables pour les gardiens.

Les artisans et commerçants peuvent accéder aux déchèteries sous certaines conditions (redevances proportionnelles au volume et à la nature des déchets).

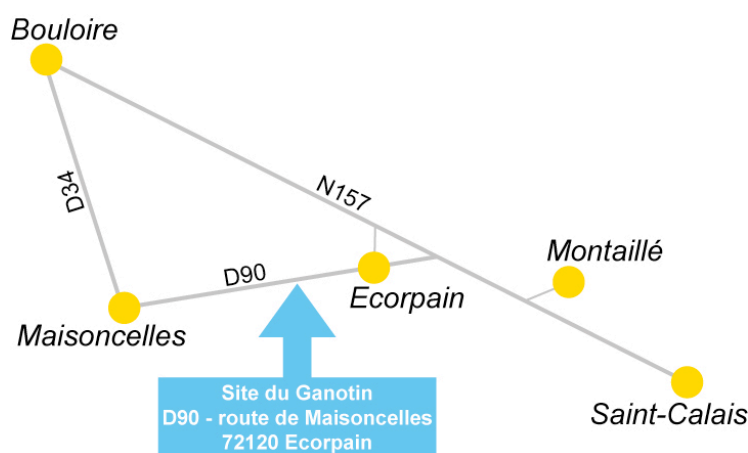
Le transport des bennes mises en place sur les déchèteries est assuré par les différents prestataires de service.

Les D.E.E.E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont collectés à part depuis 2009 grâce à la signature d'une convention avec *ECOLOGIC*.

Une collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) pour les particuliers qui résident sur le territoire du SMIRGEOMES a été mise en place entre 2003 et 2011. Désormais il faut se rapprocher de son pharmacien pour la gestion des D.A.S.R.I.

Le traitement des déchets ménagers

La majorité des déchets collectés sur le SMIRGEOMES sont traités sur le site du Ganotin, à Ecorpain.



▪ Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des ordures ménagères résiduelles s'effectue à l'usine de pré-traitement et au Centre de Stockage des Déchets (CSD) du Ganotin, à Ecorpain. Ces installations sont la propriété du syndicat ; leur exploitation a été confiée à la société *GEVAL* (Véolia Propreté).

En octobre 2011 le SMIRGEOMES a lancé les travaux de construction d'une nouvelle usine afin de préserver au mieux la durée de vie du CSD. L'inauguration est prévue pour l'automne 2012.

▪ Le tri des matériaux recyclables

Les emballages et journaux - magazines sont triés sur le centre de tri du Ganotin, à Ecorpain. Le SMIRGEOMES est propriétaire de l'installation, l'exploitation est confiée à un prestataire privé, la société *COVED S.A.*

Le verre d'emballages, collecté dans les conteneurs des espaces de tri, est stocké sur le site du Ganotin avant un transfert vers les sites de traitement du groupe *O-I Manufacturing*, où il est transformé en calcin.

▪ Le traitement et la valorisation des déchets issus des déchèteries

Les déchets collectés sur les déchèteries sont valorisés ou traités par des prestataires de service, dans le cadre de marchés publics, sur les sites suivants :

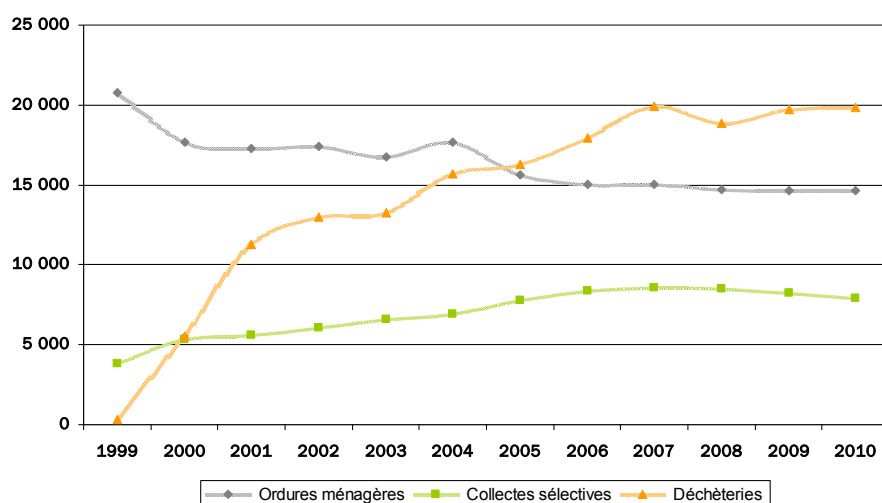
- ✓ **Encombrants** : enfouissement au CSD du Ganotin à Ecorpain
- ✓ **Végétaux** : compostage sur les plateformes + agriculteurs de Tresson et Savigny/Braye (*VEOLIA Propreté*)
- ✓ **Bois** : recyclage en panneaux agglomérés par la Société *BELIPA* à Ecommoy
- ✓ **Cartons** : conditionnement au centre de tri d'Ecorpain (*COVED*) puis valorisation (*COVED VGO*)
- ✓ **Gravats** : remblais chez les particuliers ou stockage en CSD de classe 3
- ✓ **Ferrailles** : transport puis valorisation par *PASSENAUD Recyclage*
- ✓ **Déchets Dangereux des Ménages** : regroupement, tri et traitement par *TRIADIS* (35)
- ✓ **Déchets d'Équipements Électrique et Électronique (DEEE)** : *Envie 72 - Ecologic* (75)

• Evolution des tonnages collectés

TONNAGES		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Ordures ménagères	17 421	16 783	17 701	15 623	15 072	15 030	14 699	14 624	14 639
	Collectes sélectives	6 076	6 573	6 929	7 776	8 409	8 547	8 514	8 221	7 945
	Déchèteries **	12 976	13 261	15 691	16 260	17 954	19 923	18 848	19 754	19 882
	TOTAL	36 473	36 617	40 321	39 659	41 435	43 500	42 061	42 599	42 466

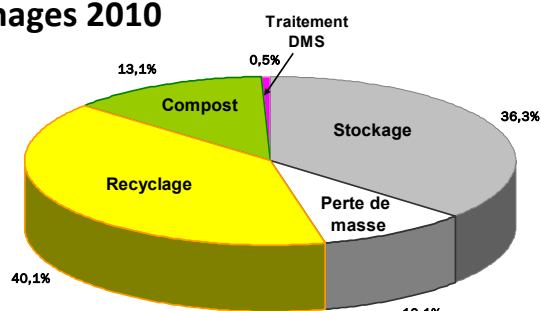
N.B. : Les résultats sont exprimés en tonnes ; Le calcul du ratio kg/hab. prend en compte les adhésions successives de nouvelles communes et du nouveau recensement.

Evolution des tonnages collectés depuis 1999



Evolution du bilan de la valorisation des matériaux collectés

Tonnages 2010



		Tonnages 2010	Répartition
Modes de traitement	Enfouissement	15 395	36,3%
	Perte de masse (process de traitement)	4 282	10,1%
	Valorisation Matière	17 034	40,1%
	Valorisation Organique (végétaux)	5 549	13,1%
	Traitement des DMS	206	0,5%
PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS		42 466	

